

1. Pour obtenir votre support de titres de transport sans contact Pass Pass : le formulaire en page 3 vous permet de choisir entre le billet sans contact anonyme et la carte à puce personnalisée. Il faut le retourner rempli **à Arc en Ciel 1 - Agence Commerciale - 5 rue du Ponceau 59 140 Dunkerque** (n'oubliez pas de joindre les pièces demandées pour recevoir la carte à puce personnalisée).
2. Pour charger les voyages sur votre carte Pass Pass, après son obtention par Arc en Ciel 1, vous disposez des moyens suivants :

➤ **CHEZ LES DEPOSITAIRES Arc en Ciel 1** : pour le billet sans contact et la carte à puce personnalisée

• <b>DUNKERQUE</b> : AGENCE COMMERCIALE - Arc en Ciel 1 - 5, rue Ponceau-Tél. 03.28.59.62.80
• <b>ARMENTIÈRES</b> : LA CIVETTE - Café, tabac, loto, presse - 14, rue Robert Schuman - Tél. 03.20.77.14.34
• <b>BAILLEUL</b> : VOYAGES LIEFOOGHE - 17, rue Dufour - BP 77 - Tél. 03.28.50.36.36
• <b>BIERNE</b> : AUTOCARS THYS - 4, Nooldstraëte - Tél. 03.28.65.60.98
• <b>ESTAÏRES</b> : VOYAGES ACCOU - 77, rue de Lille - Tél. 03.28.48.83.44
• <b>HAZEBROUCK</b> : VOYAGES INGLARD - 25, Av. de la Haute Loge - Tél. 03.28.41.98.09
• <b>HOLQUE</b> : AUTOCARS SCHOONAERT - 1, route de Dunkerque - Tél. 03.21.88.15.82
• <b>MERVILLE</b> : AUTOCARS BRUNEL - 175, rue Léon Blum - Tél. 03.28.42.81.77
• <b>OOST CAPPEL</b> : CARS DELGRANGE - 14, rue de l'Europe - Tél. 03.28.65.89.00
• <b>STEENVOORDE</b> : AUTOCARS MAZEREEUW - 140, Route de Poperinghe - Tél. 03.28.43.30.55

➤ **PAR CORRESPONDANCE CHEZ Arc en Ciel 1** : uniquement pour la carte à puce personnalisée  
Un bon de commande sera joint lors de chaque achat : il est à compléter et à retourner avec votre règlement.

➤ **VIA LE SITE INTERNET** : [www.arcenciel1.fr](http://www.arcenciel1.fr), uniquement pour la carte à puce personnalisée.

### GRILLE TARIFAIRE Arc en Ciel 1

Un voyage = du lieu de montée au lieu de descente. La validité = 2 heures pour un aller simple, sans le retour.			
<b>A BORD DES VEHICULES</b>	<b>Ticket à l'unité</b>	1,50 €	1 voyage Sans condition particulière
	<b>Ticket Détail Intégré TRANSPOLE</b>	2.10 €	1 trajet - retour interdit + correspondance dans Lille Métropole Communauté Urbaine + Zone d'intégration Péri-Urbaine (Nieppe)
<b>RECHARGEMENT :</b>  <b>- DANS LES POINTS DE VENTE</b> <b>- PAR CORRESPONDANCE*</b> <b>- PAR INTERNET*</b>	<b>TARIFS REDUITS</b>		
	<b>Carnet 15 voyages</b>	15 € (soit 1 € le trajet)	15 voyages Sans condition particulière
	<b>Carnet 10 voyages Jeune</b>	8 € (soit 0,80 € le trajet)	10 voyages Avoir moins de 26 ans
	<b>Abonnement Mensuel</b>	30 €	Nombre de voyages illimités Valable du 1er jour au dernier jour du mois
	<b>Abonnement Annuel *</b>	25 €/mois (par prélèvement) ou 300 € comptant	Nombre de voyages illimités Valable du 1er jour du 1er mois de validité au dernier jour du 12ème mois

\* Valable uniquement pour une carte à puce personnalisée.

**NE VOUS METTEZ PAS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE,  
VOUS AURIEZ À PAYER UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE OU SERIEZ POURSUIVI.**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT DU RESEAU Arc en Ciel 1

Les abonnements sur carte à puce personnalisée et les billets sans contact, créés par le Département du Nord, sont gérés par Arc en Ciel 1.

## 1. Les titres sur carte à puce personnalisée

1.1. Utilisables dans le cadre de la tarification du Département du Nord, les titres de transports (15 voyages, 10 voyages Jeune, mensuel et annuel) sont mis à disposition des clients empruntant les services de transport du réseau Arc en Ciel 1.

1.2. Les abonnements annuels sont rigoureusement personnels. Ils se composent d'une carte à puce personnalisée sur laquelle est chargé un titre annuel.

1.3. Le prix de l'abonnement annuel peut être révisé annuellement sur une période allant du 01/09/N au 31/08/N+1. Il est payable au comptant ou par prélèvement mensuel.

1.4. En cas de grève du transporteur, la durée de validité des abonnements sera prolongée de la durée de la période de grève et tous les autres titres ne seront pas remboursés.

1.5. L'abonnement annuel débute le 1<sup>er</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de validation et se termine le dernier jour du 12<sup>ème</sup> mois; il est établi pour 12 mois sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties suivant les modalités citées aux paragraphes 3 et 4.

1.6. L'abonnement annuel doit être souscrit par correspondance ou auprès de l'agence commerciale d'Arc en Ciel 1 en remplissant le formulaire de création de support sans contact Pass Pass, en présentant une pièce d'identité, en fournissant une photo d'identité originale (fond neutre, 35 x 41) et un relevé d'identité bancaire, postal ou Caisse d'Épargne, accompagné du 1<sup>er</sup> règlement par chèque, mandat cash ou espèces dans le cas où le voyageur opterait pour un paiement par prélèvement mensuel.

1.7. La signature du formulaire d'abonnement entraîne l'ouverture d'un compte client dans le système billettique où seront contenues des informations personnelles.

## 2. Paiement de l'abonnement annuel par prélèvement automatique

2.1. Le prix de l'abonnement est un forfait, payable par prélèvement automatique mensuel sur une période de 11 mois pour l'abonnement annuel, avec un premier versement lors de la création de la carte à puce personnalisée, le prix de l'abonnement étant dû dans son intégralité pour la période de validité de l'abonnement.

2.2. Le payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé (sur présentation d'un justificatif); il peut être différent de l'abonné; il peut prendre en charge plusieurs abonnements.

2.3. Le payeur doit fournir à l'ouverture d'un compte-client un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), un RIP (Relevé d'Identité Postal) ou un RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ainsi qu'une autorisation de prélèvement dûment remplie et signée; ces deux documents doivent être concordants.

2.4. Le payeur reçoit alors un avis indiquant le montant des sommes à prélever et les conditions générales de vente.

2.5. Les prélèvements sont effectués soit le 5, le 10 ou le 15 de chaque, sur le compte bancaire, postal ou Caisse d'Épargne spécifié par l'abonné; les prélèvements sur un compte épargne ne sont pas autorisés.

2.6. Tout changement d'établissement bancaire doit être signalé par le payeur qui doit alors remplir une nouvelle autorisation de prélèvement et fournir un nouveau RIB, RIP ou RICE; la même procédure s'applique en cas de changement de payeur; ces modifications doivent être signalées auprès d'Arc en Ciel 1 avant le 15 du mois pour prendre effet au mois suivant (cachet de la poste faisant foi) de telle sorte qu'il ne puisse y avoir rupture dans le rythme des prélèvements ou dans la validité de l'abonnement.

2.7. En cas d'impayés, les frais de rejet bancaire, hors incident technique non imputable au payeur, sont à la charge du payeur. Si la régularisation du ou des impayé(s) n'est pas effectuée dans les délais accordés par Arc en Ciel 1, l'abonné sera radié pour une période de 12 mois. Il devra donc se munir d'un autre titre de transport (unitaire ou 15 voyages) pour accéder aux autocars du réseau Arc en Ciel 1. De plus, il s'expose aux poursuites judiciaires prévues par les lois en vigueur.

2.8. Un payeur dont le compte client est resté débiteur ne peut souscrire de nouveaux contrats d'abonnements Arc en Ciel 1 à paiement différé.

## 3. Résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative du payeur

3.1. Le contrat peut être résilié à tout moment à la demande du payeur; la demande doit être adressée par écrit à Arc en Ciel 1 - Agence Commerciale - 5 rue du Ponceau 59140 Dunkerque.

3.2. Tout mois commencé est dû. Dans tous les cas, la résiliation ne sera effective que le mois suivant la réception du courrier de demande de résiliation.

3.3. Les paiements par prélèvements sont alors automatiquement arrêtés et l'abonnement n'est plus valide.

3.4. Si le compte client est débiteur la dette ne s'éteint qu'après paiement des sommes dues.

## 4. Résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative d'Arc en Ciel 1

4.1. Le contrat d'abonnement est résilié de plein droit par Arc en Ciel 1 pour les motifs suivants:

- en cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces jointes, contrat non réglé dans sa totalité,  
- en cas de fraude établie dans l'utilisation du titre de transport comme stipulé au paragraphe 5.3.  
- en cas de 3 impayés au cours de la période d'abonnement, même s'ils ont été régularisés.

4.2. Dans tous ces cas, l'abonné sera radié pour une durée de 12 mois minimum. Il devra donc se munir d'un autre titre de transport (unitaire ou 15 voyages) pour accéder aux autocars du réseau Arc en Ciel 1. De plus, il s'expose aux poursuites judiciaires prévues par les lois en vigueur.

4.3. Arc en Ciel 1 signifie la résiliation au moyen d'un courrier recommandé adressé au dernier domicile connu du payeur et/ou de l'abonné.

4.4. Si le compte client est débiteur la dette ne s'éteint qu'après paiement des sommes dues.

## 5. Conditions d'utilisation

5.1. En cas de dysfonctionnement du support, le client doit se présenter muni d'une pièce d'identité chez Arc en Ciel 1 pour se faire établir un nouveau support en échange de son support détérioré; le délai de reconstitution du support est au maximum de 72 heures.

5.2. Toute utilisation frauduleuse du titre de transport (falsification, contrefaçon...) constatée lors d'un contrôle entraîne le retrait immédiat de la carte et l'établissement d'un procès verbal d'infraction.

5.3. Les autres utilisations irrégulières du titre de transport, son oubli ou sa non-validation, constatées lors d'un contrôle, entraînent le paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation en vigueur des services de transports publics de voyageurs (cf : règlement intérieur).

5.4. La carte à puce personnalisée au nom du porteur et chargée du titre de transport doit être validée lors de chaque montée à bord des véhicules et présentée lors de tout contrôle. En cas de doute sur l'identité du porteur de la carte, il peut être demandé une justification d'identité.

5.5. Le billet sans contact doit être validé lors de chaque montée à bord des véhicules et présenté lors de tout contrôle. Il est anonyme et ne peut contenir qu'un seul type de contrat et une fois rechargé, ce contrat n'est plus modifiable. Ce billet sans contact ne peut être utilisé que par un seul client. Il peut être prêté à un autre usager.

Ce billet sans contact ne donne pas lieu à la perception de frais de dossier.

Le billet sans contact peut être rechargé :

- chez les dépositaires du réseau Arc en Ciel 1,  
- à l'agence commerciale d'Arc en Ciel 1 à Dunkerque.

## 6. Perte, vol ou détérioration de la carte à puce personnalisée

6.1. En cas de perte, vol ou de détérioration manifeste de la carte, le client doit se présenter, muni d'une pièce d'identité chez Arc en Ciel 1 pour se faire établir une nouvelle carte. L'ancienne carte n'est alors plus valide.

Le délai de reconstitution de la carte est de 72 heures et son coût s'élève à 10 € pour un abonné et 20 € pour un élève subventionné par le Département du Nord, payable lors du retrait de la carte ou avant son envoi.

6.2. Conformément à la réglementation en vigueur, l'abonné ne peut pas voyager sans titre de transport. Aucun remboursement des titres de transports achetés pendant le temps nécessaire à la reconstitution d'une nouvelle carte ne sera effectué.

6.3. Toute carte trouvée doit être envoyée à Arc en Ciel 1 Agence Commerciale - 5 rue du Ponceau 59140 Dunkerque.

## 7. Perte, vol ou détérioration d'un billet sans contact

En cas de perte, vol ou détérioration manifeste d'un billet sans contact, aucun remboursement ou duplicata ne sera réalisé.

## 8. Responsabilité du payeur et de l'abonné

8.1. Les conditions générales s'imposent à la fois au payeur et à l'abonné même lorsque ce dernier n'a pas personnellement signé la demande d'abonnement.

8.2. L'abonné et/ou le payeur reconnaissent avoir reçu un exemplaire de ces conditions lors de l'établissement du contrat ou de la réception de la carte à puce personnalisée.

## 9. Livraison

9.1. L'attribution de la carte à puce personnalisée ou du billet sans contact peut s'effectuer :

● Par envoi postal : les produits seront envoyés à l'adresse de livraison spécifiée par l'utilisateur sur le bon de commande dans un délai maximum de 5 jours ouvrables, suivant la réception du règlement.

La participation aux frais d'envoi et de gestion est gratuite.

Toute réclamation relative à un dommage ou envoi incomplet doit être communiquée sous 3 jours, à compter de la réception de la commande, afin qu'elle soit prise en compte :

- par e-mail à l'adresse suivante : [contact@arcenciel1.fr](mailto:contact@arcenciel1.fr),  
- par courrier adressé à Arc en Ciel 1 - Agence Commerciale 5 rue du Ponceau 59140 Dunkerque.

- par téléphone au 03 28 59 62 80,

En cas d'incidents de réception répétés, Arc en Ciel 1 se réserve le droit de suspendre l'envoi postal des commandes de l'utilisateur.

● Par retrait à l'agence commerciale d'Arc en Ciel 1 : les titres de transport pourront être retirés à Arc en Ciel 1, Agence Commerciale, 5 rue du Ponceau 59140 Dunkerque du lundi au vendredi de 8 H 00 à 18 H 00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

9.2. Les produits commandés via le site Internet [www.arcenciel1.fr](http://www.arcenciel1.fr) seront rechargés 3 jours après l'achat sur les équipements embarqués des autocars du réseau Arc en Ciel 1.

9.3. Lors de l'attribution de la carte à puce personnalisée ou d'un billet sans contact, l'abonné se verra remettre gracieusement un étui de protection. Dans le cas d'une demande supplémentaire en cas de perte, de vol ou de détérioration, l'étui pour carte sera facturé 1 euro.

## 10. Dépositaire Arc en Ciel 1

La liste des dépositaires Arc en Ciel 1 est disponible sur le site Internet [www.arcenciel1.fr](http://www.arcenciel1.fr).

## 11. Droit de rétractation

Le principe du droit de rétractation est fixé par le code de la consommation dans l'article L.121-20. Toutefois, l'article L.121-20-4 prévoit que les dispositions du droit de rétractation ne s'appliquent pas dès lors qu'il s'agit de prestation de service de transport qui doivent être fournis [...] à une date ou selon une périodicité déterminée.

## 12. Paiements acceptés

- chèque bancaire libellé en Euros et émis dans la zone Euro à l'ordre d'Arc en Ciel 1, si le chèque est émis d'un autre pays, aucun frais supplémentaire ne pourra être demandé à l'utilisateur,

- mandat cash en Euros dont le bénéficiaire est « ARC EN CIEL 1 »,

- paiement en espèces, uniquement en cas de retrait à l'agence commerciale d'Arc en Ciel 1 à Dunkerque.

## 13. Différends et attribution de juridiction

Tout différend pouvant résulter de l'application de nos contrats sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille.

## 14. Charte de confidentialité

- Gestion des titres : les données nécessaires à la gestion des titres font l'objet d'un traitement informatique.

- Internet : le site Internet [www.arcenciel1.fr](http://www.arcenciel1.fr) a été déclaré auprès de la CNIL.

Conformément à l'article 34 de la loi « informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, en nous contactant à : [contact@arcenciel1.fr](mailto:contact@arcenciel1.fr) ou à l'Agence Commerciale, 5 rue du Ponceau 59140 Dunkerque.

**Pour toute question ou problème à propos de votre commande, n'hésitez pas à contacter notre Agence Commerciale par téléphone au 03 28 59 62 80 ou par courrier à l'adresse suivante : [contact@arcenciel1.fr](mailto:contact@arcenciel1.fr)**

Réseau départemental "Arc en Ciel 1".

**FORMULAIRE DE CREATION DE SUPPORT SANS CONTACT : LA CARTE PASS PASS**

● **Support sans contact souhaité** (cochez la case de votre choix) : la 1ère création de la carte Pass Pass est **gratuite**.

<input type="checkbox"/> <b>Carte à puce personnalisée</b> avec une durée de vie de 4 ans (chargement au choix dans l'ensemble de la gamme des titres possible)  - Joindre une <b>photocopie de votre pièce d'identité</b> comportant votre date de naissance - Joindre une <b>photo d'identité</b> (format 35 x 41)  <b>N.B.</b> : En cas de perte ou de vol, la carte personnalisée peut être remplacée au tarif en vigueur (10€), grâce aux informations qu'elle contient. Les titres non consommés seront crédités sur votre nouvelle carte.	<input type="checkbox"/> <b>Billet sans contact non personnalisé</b> avec une durée de vie de 2 ans.  - Non personnalisé, donc pas de pièce justificative demandée  <b>N.B.</b> : Le billet sans contact perdu ou volé n'est ni remboursable, ni remplaçable. Vous devez racheter un billet sans contact avec de nouveaux titres de transport.
---	--

● **Veillez remplir le formulaire en lettres capitales. Les informations avec un astérisque (\*) sont à renseigner obligatoirement.**

**Civilité\*** :  Monsieur  Madame  Mademoiselle

**NOM\*** : .....

**Prénom\*** : .....

**Adresse\*** : .....

**Code Postal\*** : | | | | | | | **VILLE\*** : .....

**Date de naissance\*** : | | | | / | | | | / | | | | | |

**CATEGORIE\*** :  Ecolier  Collégien / Lycéen  Etudiant  
 Exerce une profession  Sans profession  Retraité

**Téléphone** : | | | | | | | | | | | | | | | | **Portable** : | | | | | | | | | | | | | | | |

**E-mail** : .....

Cochez la case ci-contre si vous souhaitez qu'Arc en Ciel 1 vous envoie des informations de promotion ou de perturbation sur le réseau par e-mail à l'adresse précisée ci-dessus.

Trajet emprunté le plus fréquemment :

**Commune de départ\*** : ..... **Commune d'arrivée\*** : .....

Les informations portées sur le présent document sont strictement confidentielles et ne seront transmises qu'aux personnes directement intéressées par votre dossier. Certaines de vos informations pouvant être enregistrées dans un système de gestion automatisée, nous vous informons que vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'accès selon les modalités prévues aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.  
 Cochez la case ci-contre si vous refusez l'utilisation de vos informations personnelles à des fins autres que celles de créer et gérer votre dossier.

Fait à ....., le ..... **Signature\*** :

● **Je souhaite le chargement du (des) titre(s) de transport** suivant sur mon support sans contact :

Titre de transport	Tarif Unitaire T.T.C.	Quantité désirée	Mode de règlement
<input type="checkbox"/> Carnet 15 voyages	<b>15,00 €</b>		<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre d'Arc en Ciel 1 <input type="checkbox"/> Mandat cash à l'ordre d'Arc en Ciel 1 <input type="checkbox"/> Espèces (uniquement à l'agence commerciale d'Arc en Ciel 1) <input type="checkbox"/> Prélèvement automatique (uniquement pour l'abonnement annuel, compléter le formulaire d'adhésion en page 4)
<input type="checkbox"/> Carnet 10 voyages Jeune <sup>(2)</sup>	<b>8,00 €</b>		
<input type="checkbox"/> Abonnement mensuel	<b>30,00 €</b>		
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel <sup>(1)</sup>	<b>300,00 €</b>		

<sup>(1)</sup>Titre pouvant être chargé uniquement sur une carte à puce personnalisée.

<sup>(2)</sup>Titre réservé uniquement aux moins de 26 ans.

Un bon de commande vous sera joint lors de chaque achat par correspondance.

**Cadre réservé à Arc en Ciel 1**

N° client : | | | | | | | | | | | | | | | | - Traitement le : | | | | / | | | | / | | | | | |

